

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés : 15**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

22/01/2025

**24 présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**05 pouvoirs** : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine,

**07 Absents** : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERSON Philippe, M. PICHE Barthélémy, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise.

**OBJET : CONSULTATION MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU PROJET « VOIE VERTE DU GUIERS » ;**

Le Conseil Communautaire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu le budget intercommunal ;
- Vu le rapport du comité de pilotage du projet VIA-RHONA en date du 23/12/2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de promotion du tourisme et de création, aménagement et gestion de zones d'activités touristiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la communauté de communes Val Guiers participe au réseau de mise en valeur de l'itinéraire cyclable Via Rhôna sur le secteur Léman-Lyon ;

**CONSIDERANT** le dossier PROJET, établi par le Maître d'œuvre EPODE en date du 08/10/2024, pour la réalisation de la voie verte du Guiers sur le territoire la commune de Saint-Genix les Villages ;

**CONSIDERANT QUE** la communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements prévues pour la réalisation de la voie verte du Guiers ;

**MONSIEUR LE PRESIDENT :**

Explique que le projet de réalisation de la voie verte du Guiers a été présenté et approuvé en comité de pilotage le 23/12/2024 ainsi qu'en bureau du 15/01/2025. L'estimation du coût des travaux est de 225 354 € HT. Il est à présent nécessaire d'engager la consultation des entreprises pour réaliser les travaux en 2025 sous la forme d'une procédure adaptée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises pour la passation d'un marché public de travaux pour la réalisation du projet « voie verte du Guiers » en procédure adaptée.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 13/02/2025,

**Le Président,**  
**Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance**  
**Georges CAGNIN**